



Transfert du contrat de liquidité auprès de Portzamparc (Groupe BNP Paribas)

Libourne, le 27 février 2026 – Fermentalg, acteur clé des BioSolutions à base de micro-organismes aquatiques, annonce avoir confié à Portzamparc (Groupe BNP Paribas), à compter du 2 mars 2026, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) de l'action Fermentalg sur le marché Euronext Growth à Paris.

Au 27 février 2026 au soir, date de résiliation du précédent contrat de liquidité, conclu avec la société Gilbert Dupont le 16 avril 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 147 889 titres
- Solde en espèces : 69 261,08 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 150 696 titres
- Solde en espèces : 67 110,05 €

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat initial, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 500 000,00 €

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de :

- Nombre d'actions : 147 889 titres
- Solde en espèces : 69 261,08 €



Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- Si Fermentalg ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou si le cours du titre ne se situe plus dans les fourchettes d'intervention ;
- Ou, à la demande de Fermentalg, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par Fermentalg à tout moment et sans préavis, ou par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) avec un préavis d'un mois.

**Prochaine publication : résultats 2025,
le 2 avril 2026 (après la clôture des marchés)**

À propos de Fermentalg

Fermentalg développe des BioSolutions à partir de micro-organismes aquatiques qui répondent aux objectifs d'un développement durable, en alliant performance économique, sociale et environnementale pour toutes ses parties prenantes. Fermentalg se positionne comme un acteur clé de la transition vers une économie plus durable en valorisant le potentiel des microalgues pour des solutions naturelles avec un impact positif sur la santé globale : celle des plantes, des animaux, des hommes et de la planète. Les lipides fonctionnels et la production de protéines fonctionnelles (antioxydants, colorants) constituent l'offre actuelle et future de la société

L'action Fermentalg est cotée sur Euronext Growth Paris (FR0011271600 - ALGAE) et est éligible au PEA-PME. Elle a reçu la note Exemplaire (90/100) par Ethifinance ESG Ratings, agence de notation spécialisée dans la performance ESG des PME cotées sur les marchés européens, en faveur de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Pour plus d'informations : www.fermentalg.com



Relations avec les journalistes :

ACTUS finance & communication
Fatou-Kiné N'DIAYE
Téléphone : +33 (0)1 53 67 36 34
fdiaye@actus.fr

Relations avec les investisseurs :

ACTUS finance & communication
Jérôme FABREGUETTES LEIB
Téléphone : +33 (0)1 53 67 36 78
fermentalg@actus.fr